

# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Commune de Contrexéville
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2026CTX01
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 16 janvier 2026 à 11:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 16 février 2026 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Marché public de maîtrise d'oeuvre - reconstruction de l'office du tourisme de Contrexéville
<b>Descriptif :</b>	Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre concernant la reconstruction de l'office de tourisme de Contrexéville.

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

**Question n° 3** Posée le 19/01/2026 à 13:58:03

Bonjour,

*Pourriez-vous SVP nous confirmer qu'il n'y a pas de clause d'exclusivité pour les bureaux d'études ?*

*Cordialement.*

**Répondu le 19/01/2026 à 16:35:53**

Bonjour,

*Afin d'apporter une réponse la plus précise possible aux trois entreprises qui nous ont posé cette question, nous vous confirmons qu'il n'y a pas de clauses d'exclusivité pour les bureaux d'études dans le cadre de ce marché public.*

*Espérant avoir répondu à vos interrogations.*

*Cordialement.*

---

**Question n° 2** Posée le 19/01/2026 à 11:01:26

Bonjour,

*Dans le cadre de cette consultation, pourriez-vous nous préciser si une clause d'exclusivité est appliquée aux bureaux d'études co-traitants ?*

*Cordialement*

*Aucune réponse*

---

**Question n° 1** Posée le 19/01/2026 à 09:15:07

Bonjour,

*Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a pas d'exclusivité concernant les bureaux d'études svp.*

*Cordialement,*

**Aucune réponse**

---